

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6378

commission principale : finances et programmation

objet : **Budget primitif 2001 - Budget principal**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget primitif pour l'année 2001 est présenté en M 14 par nature avec un croisement fonctionnel, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également présenté au Conseil par opérations classées selon les priorités du plan de mandat, de façon à en donner une lecture plus facile et ainsi permettre une appréciation politique.

Le budget primitif 2001 du budget principal est arrêté en équilibre à 7 718,153 MF en mouvements budgétaires et à 6 400,524 MF en mouvements réels. A titre de comparaison, le budget 2000, année de pleine exécution du plan de mandat, s'élevait en mouvements réels à 6 921 MF et le budget 1999 à 5 704 MF.

Le budget primitif 2001 se décompose en une section de fonctionnement équilibrée à 4820 MF (4 619 MF en 2000) et une section d'investissement équilibrée à 2 898 MF (3 636 MF en 2000).

En fonctionnement, les recettes réelles seront de 4407 MF, en hausse de 4,50 % par rapport à l'année 2000 (4 218 MF). Le produit fiscal est calculé à 2 356 MF avec un maintien des taux et une révision forfaitaire des bases de 1 % prévue dans la loi de finances rectificative pour l'Etat. La réforme de la taxe professionnelle se poursuit, ce qui implique une baisse du produit attendu qui est compensée par l'allocation versée par l'Etat, sur la base des données de 1999. La perte correspondant à l'enrichissement naturel des bases n'est pas compensée.

Les dépenses réelles seront de 3 932 MF en hausse de 6,20 % par rapport à l'année 2000 (3 704 MF). On observe, ainsi, un effet de ciseau négatif de 38 MF entre augmentation des dépenses et des recettes, qui vient en diminution de l'autofinancement.

Les dépenses de fonctionnement des services ont été maîtrisées le plus possible avec seulement 2,50 % d'augmentation de la masse salariale à 885 MF. Les frais financiers sont en augmentation de 18 % (56 MF), à la suite d'opérations d'endettement consécutives au rachat du périphérique nord.

Le poste le plus important de ce budget est constitué des subventions et fonds de concours versés. Il représente 36 % des dépenses réelles de fonctionnement avec 1434 MF dont 690 MF sont destinés au fonctionnement du SYTRAL, 147 MF au fonctionnement du SDIS, 85 MF au SYTRAL pour les aménagements le long du tracé du tramway, 50 MF pour la SEM Lyon Confluence, 50 MF pour les actions de soutien économique, 100 MF pour les actions en faveur de l'habitat, du logement et de la politique de développement social urbain, 35 MF pour les participations aux ZAC concédées et aux PAE.

La Communauté urbaine a opté pour un certain nombre d'actions de soutien au développement de l'agglomération qui ne passent pas par l'enrichissement direct du patrimoine de la Communauté. Cette modalité de mise en œuvre de la politique est un choix qui obère le potentiel d'investissement propre de la collectivité.

L'autofinancement brut est estimé à 475 MF, il était de 514 MF en 2000. L'épargne nette, c'est-à-dire l'autofinancement après le remboursement du capital de la dette, n'est plus que de 47 MF (140 MF en 2000). La situation financière reste saine mais elle doit être maîtrisée.

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 2 469 MF avec 1 741 MF pour l'investissement opérationnel, soit près de 854 MF de moins qu'en 2000, qui était une année exceptionnelle pour la pleine exécution et l'achèvement de la réalisation du plan de mandat. Ces crédits correspondent à la tranche 2001 des crédits de paiement votés pour la programmation pluriannuelle des investissements 2001-2003, le 22 janvier dernier.

Les montants du budget 2001 correspondent aux opérations lancées sous ce mandat. Une enveloppe de 27,5 MF affectés aux dépenses imprévues permettra au prochain exécutif d'orienter différemment certains projets.

Le programme d'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire est de 920 MF. Il était de 1 225 MF en 2000 et 657 MF en 1999. A la fin de l'exécution du budget 2001, telle que prévue dans ce budget primitif, les ratios de santé financière devraient pouvoir être respectés.

Une synthèse chiffrée du budget 2001 figure dans le tableau n° 1 et un commentaire détaillé par section est présenté ci-dessous.

Budget primitif 2001 - budget principal - équilibre général (en MF) - tableau n° 1 -

Libellé	Budget primitif 2000	Proposition budget primitif 2001	Evolution 2001-2000
recettes réelles de fonctionnement	4 217,932	4 406,906	4,48 %
dont fiscalité directe, (notifié 99 = 2373,2 MF)	2 365,755	2 355,800	- 0,42 %
dont compensations DGF, TEOM	1 395,200	1 539,700	10,36 %
dont autres recettes de fonctionnement	456,977	511,406	11,91 %
mouvements d'ordre (amortissement + charges étalées)	285,945	297,033	3,88 %
contre-passation des ICNE	115,582	115,908	ns
total des recettes de fonctionnement	4 619,459	4 819,847	4,34 %
dépenses réelles de fonctionnement	3 703,788	3 931,768	6,16 %
dont subventions	1 351,551	1 434,402	6,13 %
dont masse salariale	864,314	885,457	2,45 %
dont frais financiers	308,196	364,672	18,32 %
dont autres dépenses de fonctionnement	1 179,727	1 247,237	5,72 %
mouvements d'ordre	653,671	603,079	- 7,74 %
virement à la section d'investissement	262,000	285,000	8,78 %
total dépenses de fonctionnement	4 619,459	4 819,847	4,34 %
autofinancement brut	514,144	475,138	- 7,59 %
remboursement capital de la dette	374,309	428,335	14,43 %
épargne nette	139,835	46,803	- 66,53 %

recettes réelles d'investissement	2 702,912	1 993,618	- 26,24 %
dont emprunt préfinancement FCTVA	230,000	230,000	0,00 %
dont recettes opérationnelles	1 005,783	514,980	- 48,80 %
dont autres recettes d'investissement	242,129	328,638	35,73 %
dont emprunt long terme	1 225,000	920,000	- 24,90 %
mouvements d'ordre entre sections	653,671	603,079	- 7,74 %
mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	17,513	16,609	- 5,16 %
virement de la section de fonctionnement	262,000	285,000	8,78 %
total recettes d'investissement	3 636,096	2 898,306	- 20,29 %
dépenses réelles d'investissement	3 217,057	2 468,756	- 23,26 %
dont remboursement de la dette	374,309	428,335	14,43 %
dont emprunt préfinancement FCTVA	230,000	230,000	0,00 %
dont investissements opérationnels	2 594,919	1 741,192	- 32,90 %
contre-passation ICNE	115,582	115,908	
mouvements d'ordre entre sections	285,945	297,033	3,88 %
mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	17,513	16,609	- 5,16 %
total dépenses d'investissement	3 636,097	2 898,306	- 20,29 %
total budget primitif	8 255,556	7 718,153	- 6,51 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans ce budget primitif 2001, certaines dépenses de fonctionnement sont rattachées à des opérations pour permettre un meilleur suivi analytique.

Les recettes

Dans le respect des principes de prudence et de sincérité budgétaires, seules les recettes présentant un caractère certain sont inscrites au budget primitif.

1 - Les recettes réelles

En progression de 4,48 % par rapport à l'exercice précédent, les recettes réelles s'élèvent à 4 406,906 MF se décomposant comme suit :

Fiscalité :

- le produit fiscal avec 2 355,8 MF et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec 467,1 MF, représentent 64 % du total des recettes réelles.

Dotations de l'Etat :

- les compensations fiscales avec 508,2 MF et la dotation globale de fonctionnement avec 564,4 MF, représentent 24 % du total des recettes réelles.

Recettes domaniales :

Elles représentent 7 % du total des recettes réelles et sont constituées par les redevances (60,999 MF), la récupération des charges d'exploitation et des baux commerciaux du CELP (15,990 MF), la vente d'énergie (30,756 MF), les péages du tronçon nord du périphérique (144 MF), le réseau mutualisé de télécommunications (6,3 MF), la location des immeubles (23,260 MF), le produit des cessions d'immobilisations (25 MF).

Diverses participations reçues :

- le réseau de ville (0,680 MF), le remboursement de charges de personnel (65,489 MF), la collecte sélective (22,349 MF), les réfections de tranchées (58,728 MF), l'habitat (6,860 MF), le bilan de clôture de zones d'aménagement concerté (7,814 MF), les subventions diverses (13,808 MF), les produits divers (23,091 MF), représentent 5 % du total des recettes réelles.

Le produit de la fiscalité est prévu en diminution de 0,46 % à taux constant, soit - 10,955 MF. Il pourrait s'élever à 2 355,8 MF. Le calcul intègre une augmentation forfaitaire des bases de 1 % et leur enrichissement naturel dû à la croissance économique. Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, serait en hausse de 2,70 % par rapport à l'année 2000, à 563,5 MF. Le produit de la taxe d'habitation progresserait de 2,50 %, pour s'établir à 574,3 MF. En ce qui concerne le produit de la taxe professionnelle, la base taxable baisserait de 5,60 % en 2001 en raison de la suppression progressive de la part des salaires. L'estimation du produit de la taxe professionnelle, avec 1 215 MF attendus, est donc présentée en diminution de 72,2 MF.

En revanche, les allocations compensatrices versées par l'Etat devraient connaître une hausse de l'ordre de 38 % et atteindre 508,2 MF. L'allocation compensatrice, versée au titre de la taxe professionnelle, représenterait 328,6 MF en 2001 contre 199,7 MF en 2000. Elle est calculée en fonction de la structure des bases de la taxe professionnelle en 1999.

De plus, la Communauté urbaine percevra, pour la dernière fois, en 2001, une dotation du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, d'un montant de 13,3 MF. Cette dotation compense partiellement la réduction de la dotation de compensation de la taxe professionnelle qui, estimée à 105,9 MF, serait en diminution de 15 %.

Les allocations compensatrices, liées à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sur les propriétés bâties, atteindraient 51,8 MF.

La base taxable des locaux soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pourrait progresser de 2,40 %, entre 2000 et 2001, ce qui permet d'inscrire une prévision de recettes de 467,1 MF.

Pour ce qui est de la dotation globale de fonctionnement, le code général des collectivités territoriales prévoit que les Communautés urbaines ne peuvent, entre 2000 et 2002, percevoir une attribution par habitant inférieure à la dotation par habitant perçue l'année précédente. L'élément déterminant est donc la population prise en compte dans le calcul de la DGF et qui passera de 1 184 414 habitants à 1 191 789 habitants, sur la base du recensement général de 1999. De fait, le produit de la DGF atteindrait 564,4 MF en 2001.

La contribution des budgets annexes aux charges de structure du budget principal a été fixée à 7,6 MF, soit 1,45 MF de plus qu'en 2000.

La Communauté urbaine pilote les études et les animations de forum organisées par le réseau des villes de Rhône-Alpes qui regroupe les communes de Lyon, Saint Etienne, Bourg en Bresse, Grenoble, Chambéry, Roanne et Valence. Le budget 2001 a été préparé avec une provision de 1 MF en dépenses et des recettes des collectivités membres à hauteur de 0,680 MF pour tenir compte des dépenses réellement engagées.

La démarche de tri sélectif des ordures ménagères engagée par la Communauté urbaine est encouragée à plusieurs titres :

- aides de la Région et de la société Eco-emballages en ce qui concerne les efforts de communication et d'information à l'encontre du grand public (4,800 MF),
- soutien à la tonne triée pour les cartons, le papier, la ferraille (7,576 MF),
- soutien au démarrage de chaque nouvelle phase (4,704 MF),
- aide au dispositif ambassadeurs du tri (0,360 MF).

Par ailleurs, la mise en place de la collecte sélective permet de vendre les matériaux triés, pour une recette annuelle avoisinant 2,162 MF. Le produit de la vente de la collecte du verre (0,320 MF) est entièrement reversé à la Ligue contre le cancer.

Le syndicat Rhône-Isère, les Hospices civils de Lyon et les autres centres hospitaliers de Lyon et de la Région, la communauté de communes des vallons du Lyonnais et divers tiers privés acquittent une redevance lorsqu'ils demandent l'incinération de leurs déchets à la Communauté urbaine. Le produit de cette redevance est estimé à 23,750 MF pour l'année 2001, en augmentation de 11,60 %.

La production d'énergie, réalisée à partir de l'activité de l'usine d'incinération Lyon-sud, et vendue à la société Prodithe pour la chaleur, au laboratoire Aguetant pour la vapeur, et à EDF-GDF pour l'électricité, devrait rapporter 30,756 MF en 2001, soit + 7,40 % par rapport à l'exercice précédent.

Une révision des tarifs d'accès aux déchèteries devrait conduire à encaisser 5,540 MF en 2001 contre 1,550 MF prévus en 2000. Les ventes de papier, carton et ferraille issus des déchèteries s'élèveraient à 0,887 MF. Pour mémoire, la ville de Vénissieux participe à hauteur de 0,180 MF à l'exploitation d'une déchèterie sur le territoire de sa commune.

Les redevances d'occupation du domaine public devraient représenter 31,587 MF. Parmi les principaux redevables, on peut citer EDF (15 MF), la CGE, la SDEI et SEREPI (0,384 MF), la SOGELY pour l'exploitation du MIN (3,040 MF), la société Prodithe (0,222 MF), la société LPA (12,746 MF), le golf de Chassieu (0,195 MF).

Les dividendes d'actions de la SOGELY devraient atteindre 0,030 MF et ceux de Lyon Parc Auto 1,350 MF.

Les recettes correspondant aux abonnements au bulletin officiel de la Communauté (0,015 MF) et aux encarts publicitaires qui y figurent (0,540 MF) seraient stables. Il en est de même pour les remboursements des sinistres par les compagnies d'assurances escomptés à hauteur de 2,1 MF.

Les recettes venant en déduction des charges de personnel atteindraient 65,489 MF. Il s'agit pour 4,830 MF du reversement du fonds de compensation du supplément familial de traitement. Le remboursement, par le service départemental d'incendie et de secours et la ville de Lyon, des rémunérations des agents mis à leur disposition par la Communauté urbaine, est estimé à 31,5 MF, en diminution de 11 %, en raison de l'intégration progressive des personnels. Les agents mis à disposition d'instances syndicales au niveau national sont pris en charge par l'Etat (0,150 MF).

Les participations de l'Etat pour favoriser l'embauche de personnes en difficulté représentent, pour les emplois jeunes, 80 % des dépenses engagées par la collectivité. En ce qui concerne les contrats emplois solidarité, la prise en charge peut aller de 65 à 95 %, et pour les contrats emplois consolidés de 20 à 80 %, selon la situation sociale des intéressés : durée de la période de chômage précédant l'embauche. Les recettes atteindraient ainsi 13,649 MF, en 2001, pour une masse salariale de 21,298 MF.

Les agents qui n'ont pas accès au restaurant communautaire en raison de l'éloignement de leur lieu de travail reçoivent des titres restaurants dont la moitié de la valeur nominale est à leur charge, soit 11,400 MF.

La régie de recette du restaurant communautaire enregistre les recettes du bar du Conseil, les participations des services à l'organisation de repas ou collations, les participations employeurs des repas pris au self par leurs agents (Agence d'urbanisme, trésorerie principale, RUL, SDIS), soit 3,8 MF.

Les commerçants, associations et organismes occupant le mail du centre d'échanges de Lyon-Perrache versent, à la Communauté urbaine, une redevance dont le montant devrait s'établir à 0,430 MF en 2001. Le montant des loyers encaissés auprès des commerçants devrait rester stable (1,560 MF). Le partage des charges d'exploitation du centre d'échanges de Lyon-Perrache avec la société Lyon Parc Auto, le SYTRAL et la ville de Lyon, se solderait par une recette de 14 MF.

Les achats de vêtements de travail sont centralisés pour tous les services de la Communauté et donc imputés en totalité au budget principal. En fin d'exercice, le décompte des vêtements fournis à la direction de l'eau permet un reversement correspondant du budget de l'assainissement vers le budget principal évalué pour 2001 à 1,256 MF.

Les réfections de tranchées de voirie imputables à des travaux réalisés à la demande de tiers leur sont facturées. Pour l'année 2001, une inscription de 50 MF a été effectuée, à ce titre, en dépenses et en recettes de fonctionnement. En ce qui concerne les réfections survenant à la suite des travaux d'EDF, Vivendi ou des opérateurs Télécom, les facturations sont estimées à 8,728 MF. Dans le cadre du réseau mutualisé de télécommunications, les recettes sont imputables aux droits d'occupation du domaine public communautaire par les opérateurs de France Télécom et au remboursement des réseaux réalisés par la Communauté urbaine et remis aux opérateurs. Elles sont présentées, en hausse de 10 %, avec 6,3 MF de produit attendu.

Les droits de stationnement et redevances d'occupation du domaine public acquittés par les gestionnaires de kiosques et de buvettes sont estimés à 2,1 MF, sans augmentation par rapport au budget primitif 2000.

Compte tenu de l'augmentation du trafic sur le tronçon nord du périphérique, les recettes du péage devraient atteindre 144 MF contre 128,2 MF inscrits au budget primitif 2000.

L'Etat, les Communes et certains bailleurs participent à la constitution des données des observatoires du logement et à leur mise à jour en apportant leur concours financier à la Communauté urbaine, à hauteur de 2,861 MF. Dans le domaine du développement social urbain, les subventions au titre de la lutte contre le saturnisme (0,388 MF), de l'habitat adapté (0,700 MF), des opérations programmées de l'habitat (2,919 MF) et du soutien à l'habitat privé (0,380 MF) représentent 4,387 MF et régressent légèrement par rapport à l'exercice précédent : - 0,420 MF. Le remboursement d'une partie de la rémunération des chefs de projets par les communes partenaires est estimé à 1,850 MF.

Les projets engagés par la Communauté urbaine en matière d'écologie sont soutenus par la commission européenne (0,350 MF), la région Rhône-Alpes (0,200 MF) et le conseil général du Rhône (0,150 MF).

De même, les études effectuées sur la tarification, le financement des déplacements et la mise en place d'un observatoire des déplacements est soutenue par la Région et le Département à hauteur de 1 MF.

Les excédents de clôture de ZAC s'élèveraient en 2001 à 7,814 MF dont 4,544 MF pour la ZAC "du Centre-Ville" à Vaulx en Velin et 2,173 MF pour la ZAC "du Tonkin 2" à Villeurbanne.

Enfin, la cession d'un terrain à la SEM Lyon Confluence devrait s'effectuer pour 5,340 MF.

La reprise en régie directe de la location des immeubles du patrimoine privé de la Communauté urbaine générera une augmentation du produit des loyers de 3 MF. L'augmentation globale des recettes sur ce poste, arrêté à 23,260 MF, n'est cependant que de 1,160 MF en raison de la cession des immeubles à la société Cibeval, auparavant locataire. Les effets de cette cession sont également sensibles sur les remboursements de taxes foncières qui ne concerneront plus en 2001 que la CEDIV : 0,370 MF.

Un contrat de forage devrait être signé pour l'exploitation de la carrière de Courzieu pour un montant de 0,500 MF.

Le produit des cessions d'immobilisations pourrait atteindre 25 MF, compte tenu des cessions en cours, notamment à la SNCF.

2 - Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre sont équilibrés entre sections. Ils représentent la somme de 412,941 MF.

Les fonds de concours et subventions d'équipement pèsent fortement sur la section de fonctionnement. Cette dépense peut toutefois être transférée en section d'investissement par la procédure d'étalement de charges : émission d'un titre de recettes en section de fonctionnement et d'un mandat en section d'investissement dont les montants ont été évalués à 295,628 MF pour 2001, soit près de 33 MF supplémentaires par rapport au budget primitif 2000.

La contre-passation des intérêts courus non échus permet le règlement en section de fonctionnement de la totalité des intérêts dus au titre d'une année. En 2001, une provision est constituée en investissement pour 115,908 MF, valeur des intérêts courus non échus imputés à l'exercice 2000 en mouvement d'ordre de la section de fonctionnement, permettant le mandatement effectif.

Budget primitif 2001 - budget principal - recettes de fonctionnement (en F) - tableau n° 2 -

Direction	Budget primitif 2000	Propositions 2001	Variation 2001-2000
secrétariat général	1 360 000	680 000	- 50
- réseau de villes	1 360 000	680 000	
direction de la communication	5 882 599	4 800 000	- 18,40
- subvention collecte sélective - op 0100	5 882 599	4 800 000	- 18,40
direction générale des services	32 408 500	35 630 000	9,94
dont :			
- coopération décentralisée	800 000		
- assemblée communautaire	557 000	555 000	- 0,36
- service juridique et contentieux	2 005 000	2 105 000	4,99
- redevance EDF	15 000 000	15 000 000	0,00
- redevance SOGELY	3 000 000	3 040 000	1,33
- redevances parcs de stationnement	9 953 500	12 746 000	28,06
- dividendes d'actions LPA-SOGELY	300 000	1 380 000	693,33
direction des systèmes d'information et de télécommunications	152 000	151 000	- 0,66
délégation générale aux services urbains et à la proximité	1 380 000	0	- 100,00
ressources humaines	74 967 600	65 488 652	- 12,64
dont :			
- fonds de compensation du supplément familial de traitement	4 950 000	4 830 000	- 2,42
- participation de l'état aux contrats emploi solidarité	4 096 000	5 719 097	39,63
- participation de l'état aux emplois jeunes	15 200 000	7 929 555	- 47,83
- part agent tickets restaurants	11 400 000	11 400 000	0,00
- remboursement agents mis à disposition (SDIS)	32 100 000	29 000 000	- 9,66
- remboursement agents mis à disposition (POS ville de Lyon)	3 450 000	2 500 000	- 27,54
- remboursement des usagers du restaurant communautaire	3 491 600	3 800 000	8,83
finances et contrôle de gestion	3 773 011 065	3 905 105 464	3,50
dont :			
- fiscalité directe locale	2 366 755 000	2 355 800 000	- 0,46
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères	456 200 000	467 100 000	2,39
- compensations fiscales	380 600 000	508 200 000	33,53
- dotation globale de fonctionnement	557 400 000	564 400 000	1,26
- reversement des BA pour charges de structure	6 150 000	7 600 000	23,58

logistique et bâtiments	16 955 670	18 431 800	8,71
dont :			
- centre d'échanges de Lyon-Perrache	15 760 000	15 990 000	1,46
- concessions cimetières	1 050 000	1 150 000	9,52
propreté	62 513 325	79 999 478	27,97%
dont :			
- vente de chaleur, vapeur et électricité	28 624 750	30 756 260	7,45
- redevance des déchèteries	1 550 000	5 540 000	257,42
- redevance pour incinération des ordures ménagères	21 282 755	23 749 698	11,59
- collecte sélective - op 0100	8 811 360	17 548 750	99,16
- cession de véhicules - op 0115	300 000	300 000	0,00
voirie	55 848 000	67 128 000	20,20
dont :			
- tranchées	48 050 000	58 728 000	22,22
- redevance d'occupation du domaine public	2 098 000	2 100 000	0,10
- RMT (redevance, location , remboursements divers) - op 0349	5 700 000	6 300 000	10,53
développement urbain	154 353 616	171 886 000	11,36
dont :			
- recettes du péage du tronçon nord du périphérique	128 200 000	144 000 000	12,32
- lutte contre le saturnisme	746 000	388 000	- 47,99
- remboursement rémunération des chefs de projet	3 400 000	1 850 000	- 45,59
- espaces publics	648 000	356 000	- 45,06
- dotation globale de décentralisation	350 000	350 000	0,00
- observatoires du logement	2 111 000	2 861 000	35,53
- observatoires des déplacements urbains		1 320 000	
- excédents des bilans de ZAC :	10 397 169	7 414 000	- 28,69
- Lyon 9° - Vaise centre - op 0328	500 000		
- OPAH - op 0117	3 504 991	2 919 000	- 16,72
- habitat, aides aux propriétaires privés - op 0409	556 466	380 000	- 31,71
action foncière	39 100 000	57 605 120	47,33
dont :			
- location des immeubles	22 100 000	23 260 000	5,25
- produit des cessions d'immobilisations	15 000 000	25 000 000	66,67
- régularisation d'écritures d'échanges		7 225 120	
total des mouvements réels	4 217 932 375	4 406 905 514	4,48
mouvements d'ordre	401 526 625	412 941 112	2,84
- amortissement des subventions reçues	23 209 655		- 100,00

- charges à étaler	262 735 241	295 628 000	12,52
- contre-passation des ICNE	115 581 729	115 908 010	
total budget	4 619 459 000	4 819 846 626	4,34

Les dépenses

1 - Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 3 931,768 MF, en augmentation de 228 MF par rapport au budget primitif 2000. Principales sources d'augmentation : les subventions (+ 83 MF), les intérêts de la dette (+ 54 MF), la propreté urbaine (+ 23 MF), les démolitions imputées auparavant en section d'investissement (+ 18 MF), les charges de personnel (+ 15 MF), la mission prospective (+ 4 MF), les études en matière de développement urbain (+ 17 MF).

Les actions du réseau de ville ont été provisionnées à hauteur de 1 MF avec une recette attendue des communes membres de 0,680 MF. En diminution de 50 % en charge nette, la prévision est calculée au plus juste.

Les manifestations de l'an 2000 avaient pesé fortement sur le budget de la communication, qui, en 2001, a été ramené à 28 MF. Parmi les actions promotionnelles retenues, on peut citer : la campagne sur la propreté urbaine (1 MF) et la collecte sélective (7 MF), la communication de proximité (5,25 MF), l'achat d'espaces publicitaires, d'une part, dans les milieux sportifs (6,7 MF), d'autre part, sur les chaînes de télévision régionales et Euronews (2,8 MF), l'éditions de plaquettes institutionnelles (7,45 MF).

Pour la coopération décentralisée, le budget de la Communauté urbaine a été fixé à 1 F par habitant de l'agglomération, soit 1,2 MF.

La diminution de la masse salariale des élus communautaires de 0,500 MF correspond à un réajustement par rapport à la réalité des consommations de crédit observée sur ce poste, depuis plusieurs années.

En raison de la négociation des contrats d'assurances au cours du deuxième semestre 2001, l'inscription budgétaire est arrêtée à 10,966 MF.

Le montant des subventions allouées atteindrait 1437,690 MF en 2001, soit 83 MF de plus que l'inscription du budget primitif 2000. Cette hausse est imputable notamment au reversement au département du Rhône de la moitié de la charge nette de l'exploitation du tronçon nord du périphérique (+ 35 MF - inscrits par décision modificative pendant l'exercice 2000), aux participations aux bilans des ZAC (+21 MF), au contrat de plan Etat-Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche (+ 10 MF), à la contribution de la Communauté urbaine au développement économique local et au rayonnement international de l'agglomération (+ 15 MF).

Le SMIRIL a vu ses charges de fonctionnement augmenter, à la suite d'investissements réalisés. La participation communautaire, avec 1,8 MF, sera multipliée par trois. En plus, de la convention triennale liant la Communauté urbaine à l'ADERLY, à hauteur de 8,4 MF, la somme de 1,050 MF permettrait de soutenir des prestations nouvelles que cet organisme pourrait apporter en matière de développement économique. La subvention au SYTRAL, estimé à 690 MF, a été majorée de 8 MF pour tenir compte de l'inflation. La participation au SDIS est majorée de 0,67 % et s'établirait à 147,475 MF. Un fonds de concours de 6,5 MF sera alloué à la ville de Lyon pour l'installation d'Interpol.

Les aides aux offices d'HLM et OPAC communautaires sont maintenues à 40 MF sur la base d'un plan quadriannuel portant sur 160 MF.

Le concours financier de 26,877 MF, apporté à l'Agence d'urbanisme, est majoré de 0,500 MF pour compenser les fins de mise à dispositions de personnel communautaire en 2001.

Parallèlement, un nouvel échéancier établi en ce qui concerne le soutien à l'installation d'équipements de l'Union séricicole explique l'inscription de 0,250 MF contre 1,4 MF l'année précédente.

De même, le plan HCL bénéficierait du soutien communautaire à hauteur de 4,620 MF contre 6,540 MF, initialement ouvert au budget primitif en 2000, pour tenir compte de l'échéancier de réalisation physique. La convention signée avec la société ITECH, en juin 2000, ramènera la participation communautaire à 3,800 MF pour l'année 2001.

La fusion de l'Agence des villes avec l'Institut des villes, escomptée en 2001, explique la réduction de la subvention à un montant de 0,330 MF, soit 0,500 MF de moins qu'en 2000.

Le budget concernant les prestations informatiques (26,482 MF) est diminué de 1,303 MF pour tenir compte de la suppression des charges de structure payées à la société Icare en 2000.

Le parc des téléphones mobiles a été augmenté de 100 postes en 2000, soit au total 400 postes aujourd'hui, en fonctionnement. Cette progression ainsi que la généralisation progressive de l'accès au réseau Internet justifient de porter le crédit à 9,5 MF en 2001 (+ 10 %).

La masse salariale 2001 est calculée sur la base d'un effectif payé de 3 820 agents, tenant compte des arrivées et des départs, tant en nombre qu'en terme d'impact financier. Une augmentation de la valeur du point a été prise en compte à raison de 0,80 % en avril et 0,70 %, en novembre 2001. L'incidence des promotions d'échelons et de grades sur l'évolution de la masse salariale est faible (+ 0,57 %) en raison d'une population vieillissante : 60 % de l'effectif a plus de 15 ans d'ancienneté. Des évolutions du régime indemnitaire sont prévues : revalorisation de + 1,50 % de la prime des agents techniques et attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux agents pouvant y prétendre.

La contribution au CNFPT devrait dépasser les 5 MF. Par ailleurs, 8,225 MF pourraient être consacrés à la formation du personnel. Les axes prioritaires fixés par le plan de formation concernent l'acquisition d'une culture administrative, financière et juridique, l'aide à la préparation de concours ou examens, la bureautique, l'informatique, les formations aux métiers.

En 2001, la Communauté urbaine limitera le recrutement des contrats emplois solidarité ; pour les emplois d'insertion, la masse salariale est arrêtée à 21,298 MF.

L'enveloppe budgétaire consacrée à l'achat de chèques restaurants est estimée à 27,222 MF. La réduction de 1 MF, par rapport à l'exercice 2000, correspond à la suppression de la possibilité d'acquérir des titres restaurants pour les personnels ayant accès au restaurant communautaire.

Les aménagements liés au traitement des eaux pluviales sont à la charge du budget principal mais dans les faits sont réalisés sur les crédits du budget de l'assainissement, en raison d'un réseau unitaire. Le versement d'une subvention de 96,502 MF TTC au budget annexe correspond aux travaux effectués dans ce cadre.

Le montant de la dotation de solidarité aux Communes est fixé à 19,551 MF en progression de 2,90 % par rapport au budget primitif 2000.

Les intérêts de la dette augmentent de 54 MF pour atteindre 353,872 MF. L'évolution de l'endettement de la Communauté est notamment imputable au rachat du tronçon nord du périphérique. Les intérêts de la ligne de trésorerie sont arrêtés à 10,8 MF. Les taux d'intérêt ont tendance à la hausse.

Avec 7,456 MF, le budget consacré aux vêtements de travail est réévalué de 30 %. Les dotations à l'usure accordées au personnel nécessitent la constitution d'un stock commun à toutes les directions. La contribution du budget annexe de l'assainissement est régularisée, en fin d'exercice, pour le personnel de la direction de l'eau.

La hausse du prix du papier et l'augmentation de l'activité du service de reprographie, consécutive à la mise en place de nouveaux matériels, notamment d'un copieur couleur, justifie l'augmentation du poste des fournitures administratives porté à 2,863 MF. De même, les frais d'impression (3,081 MF) ont été centralisés pour rationaliser l'activité de l'atelier de reprographie, recenser les besoins des services et, à terme, permettre la définition d'un marché complémentaire à la production effectuée en interne.

L'implantation de nouveaux appareils ne pénalise pas le coût d'entretien des copieurs (2,013 MF) qui est en diminution, en raison de la renégociation des marchés de maintenance.

Compte tenu de l'accroissement du parc des micro-ordinateurs, le budget des consommables informatiques progresse de 16 %, avec une dotation annuelle de 3,816 MF.

Une économie de 1,950 MF est escomptée sur les frais de nettoyage des locaux, ce qui réduirait ce poste à 4,645 MF.

La dotation du centre d'échanges de Lyon-Perrache (18,430 MF) a été revalorisée de 3 %. Cette augmentation est justifiée par des dépenses d'exploitation croissantes dues en partie à l'ouverture de la station de tramway. Les dépenses d'entretien de l'hôtel de Communauté (13,751 MF) et des autres bâtiments (18,555 MF) progressent de 16 %, en raison de l'augmentation du nombre de locaux utilisés.

L'augmentation de 8 % de la consommation des fluides (9,057 MF) est également liée à l'extension du périmètre des bâtiments communautaires.

Un fonds de concours de 1,2 MF est prévu pour la poursuite de la restauration de la chapelle Ampère par les monuments historiques.

L'entretien du réseau hydraulique (bornes incendie) et des bassins de rétention d'eaux pluviales est provisionné à hauteur de 3,712 MF.

Le budget consacré à la propreté urbaine est proposé en augmentation de 4,72 %. Il a été estimé à 511,357 MF.

La fermeture du centre d'enfouissement technique (CET) de Rillieux la Pape entraînera, en 2001, un coût important en matière de délestage et de traitement des déchets d'ébouage par des CET privés. En ce qui concerne le délestage, la dépense progresse de 60 % pour être plus proche de la réalité : 21 MF budgétés en 2001, pour 13,250 MF en 2000. Le montant du traitement des déchets d'ébouage est arrêté à 50,003 MF, soit plus de 19 % d'augmentation.

Le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, en 2001, et la prise en compte des clauses de révision de prix amènent à prévoir une augmentation de 11 % sur ce poste de dépenses, proposé à 92,290 MF.

Le recrutement de cinq conducteurs poids lourds explique, en partie, la baisse des dépenses imputables au recours à un personnel intérimaire qui, fixées à 6 MF, sont en recul de près de 4 MF par rapport à l'exercice précédent.

Pour ce qui est du nettoyage des WC publics, une étude est en cours pour connaître les conditions d'une restitution de cette compétence aux Communes. C'est pourquoi, ce poste de dépenses a été ramené de 7,345 MF en 2000, à 3 MF en 2001.

Les autres dépenses de nettoyage sont contenues au niveau du budget primitif 2000 (71,5 MF). Elles comprennent notamment les interventions d'urgence sur la voie publique (19,5 MF), le désherbage et le fauchage (13,45 MF), le plan de propreté renforcé en matière d'affichage sauvage et de graffitis (16 MF), de nettoyage des déjections canines (3,6 MF), de nettoyage des bas-ports et trémies (3,4 MF).

10 MF sont prévus pour le déneigement des voies. L'augmentation de 30 % est liée au nouveau régime d'astreintes mis en place en 2000.

L'achat de 84 véhicules, en 2000, et l'augmentation du prix de l'essence, justifient une hausse de 14 % sur les carburants (15 MF) et donnent des éléments d'explication sur la baisse attendue de 0,5 MF sur le poste des locations de véhicules qui devrait s'établir à 3,911 MF en 2001.

En 2001, une enveloppe budgétaire de 31,501 MF serait affectée à l'usine d'incinération Lyon-sud et l'usine d'incinération Lyon-nord serait dotée de 89,502 MF.

Pour ce qui est de la collecte sélective (30,429 MF), l'année 2001 sera marquée par la mise en œuvre d'un nouveau centre de tri et l'extension du périmètre. La collecte du verre était assurée jusqu'à présent par la société BSN qui se rémunérait sur la vente du verre collecté et reversait 20 F par tonne à la Communauté urbaine au bénéfice de la Ligue contre le cancer. A partir de 2001, le service de collecte du verre sera assuré par la Communauté urbaine. Le coût de ce service sera compensé par une recette d'Eco-emballages. Enfin, la mise en place de silos multimatériaux dans l'ensemble des communes périphériques sera achevée en 2001.

Le budget de la voirie, estimé à 244,406 MF, enregistre un retrait de près de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Malgré cela, ont été pris en compte :

- l'intégration de 172 kilomètres de voirie nouvelle, en 2000, à la suite du décroisement des compétences avec le Département qui, par ailleurs, entraîne une économie de 8 MF sur le déroulement du programme mixte de voirie,
- le classement de 17 kilomètres de voies privées nouvelles dans le patrimoine communautaire,
- le volet routier du contrat de plan avec l'Etat (8,1 MF),
- les réfections de tranchées liées à l'extension des réseaux de l'agglomération par les opérateurs Télécom, EDF-GDF, la CGE, à qui la facturation des travaux est répercutée en totalité par les services communautaires de même que les petits aménagements de voirie réalisés pour le compte du SYTRAL (soit en tout 58,728 MF).

Les travaux de rénovation, d'environ 500 000 mètres carrés de chaussée, représenteraient 66 MF, pour la voirie, et 33 MF pour les trottoirs, montants équivalents à ceux du budget primitif 2000.

Avec 16 MF, l'enveloppe consacrée à l'entretien des arbres est réduite de 0,800 MF. En revanche, 19,2 MF seront consacrés à l'achat de fournitures de voirie contre 18,2 MF en 2000.

Les études et la maintenance relatives au réseau mutualisé de télécommunications monopoliseraient 0,600 MF, les subventions au SYTRAL, 2,450 MF. Pour mémoire, 6,3 MF de recettes des opérateurs sont également inscrits en section de fonctionnement.

La Communauté pourrait réserver 422,325 MF au développement urbain dont 128,467 MF de prestations diverses et 293,858 MF, soit 70 %, pour l'attribution de fonds de concours concernant :

- la participation à l'opération Lyon Confluence (50 MF),
- l'aménagement du tramway (85 MF),
- le reversement au département du Rhône de la moitié de la charge nette d'exploitation du tronçon nord du périphérique (35,8 MF),
- l'aménagement du Valvert à Tassin la Demi Lune (1 MF) et des échangeurs du tronçon nord du périphérique (3,350 MF),
- les aides au logement dans le cadre des opérations programmées de l'habitat (8,018 MF),
- les participations versées aux aménageurs pour limiter les surcoûts fonciers et soutenir l'habitat abordable (11,5 MF),
- le développement social urbain (46,438 MF), dont pour la gestion de proximité (10,485 MF), Vaulx en Velin (8,235 MF), Vénissieux (10,018 MF), Lyon 8° (4,416 MF), Bron (2,909 MF), Villeurbanne (1,467 MF), Saint Genis Laval (2,200 MF), Saint Priest (1,482 MF), Décines Charpieu (1,304 MF),
- le projet nature, l'éclairage du val de Saône et l'aménagement de jardins familiaux (2,964 MF),
- la revitalisation des centres-villes (1,900 MF),
- l'aménagement du parc de la Feyssine à Villeurbanne (2,250 MF),
- les aires d'accueil des gens du voyage (1 MF),
- les bilans de clôture de ZAC, 33,303 MF, dont 12,800 MF pour la ZAC "du Centre-Ville" à Vaulx en Velin, 2,516 MF pour la ZAC "des Pentes de la Croix-Rousse" à Lyon 1er, 2,217 MF pour la ZAC "des Marronniers" à Fontaines sur Saône, 5,4 MF pour la ZAC "Long de Feuilly-Porte des Alpes", 6,515 MF pour la ZAC "Mozart" à Saint Priest et 3 MF pour la ZAC "du Centre-Ville" de Pierre Bénite.

Le montant du marché en cours pour l'exploitation, en 2001, du tronçon nord du périphérique, est de 54,800 MF.

Le total des études à engager, en 2001, représenteraient 33,207 MF. On peut citer notamment les études concernant le développement social urbain (7,719 MF), le secteur de la Part-Dieu (1,200 MF), les pentes de la Croix-Rousse (0,750 MF), l'écologie urbaine (2,200 MF), les déplacements urbains (2 MF), l'urbanisme territorial (4,185 MF), la restructuration du centre-ville de Décines Charpieu (0,930 MF), l'aménagement des quartiers de Gerland (2,050 MF), de Vaise (1,450 MF), de la Part-Dieu (1,200 MF), le tronçon ouest du périphérique (2 MF).

L'assistance à maîtrise d'œuvre représente 2 MF, en ce qui concerne les observatoires du logement et 12,437 MF pour les opérations programmées de l'habitat.

En 2001, les crédits consacrés à l'action économique atteindraient 60,300 MF. Conformément à la convention signée avec la Chambre de commerce pour l'aménagement de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, une subvention de 10 MF lui serait allouée en 2001. La participation communautaire à l'implantation d'un centre scientifique et technique d'entreprise à Villeurbanne s'établirait à 10 MF. La délocalisation des services de la SNCF à Villeurbanne serait encouragée par la Communauté urbaine par un concours financier de 3,500 MF.

En ce qui concerne l'implantation, à Lyon, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Communauté urbaine a décidé de prendre à sa charge le loyer des bâtiments, l'entretien, les aménagements nécessaires et le câblage informatique, pour un coût total de 3,314 MF. Du mobilier et du matériel informatique seraient en outre mis à disposition de l'OMS pour une valeur de 2,850 MF, imputée en section d'investissement.

L'INSA recevrait une subvention de 3 MF pour la création de l'institut multidisciplinaire de biochimie des lipides et le CNRS, 2 MF, pour l'installation d'un institut de biologie et de chimie des protéines.

La Communauté urbaine intervient, en subventionnant ou en prenant en charge certaines prestations, dans les manifestations organisées sur son territoire : comme le forum Biovision (2,500 MF) ou à l'extérieur, tel que le salon du MIPIM (1,500 MF).

L'intérêt de la filière textile pour le développement économique local ne peut être ignoré : aménagement du passage Thiaffait, dans le premier arrondissement de Lyon, pour les jeunes créateurs de mode (0,600 MF), soutien à l'activité du pôle textile (1,100 MF), étude sur le positionnement de l'industrie textile lyonnaise au niveau mondial (0,350 MF), développement de la profession textile et de l'habillement dans la région Rhône-Alpes (0,510 MF).

Le budget prévisionnel de l'action foncière s'élève à 54,640 MF, soit une augmentation de 20,375 MF par rapport à l'exercice précédent. L'écart est justifié pour 18 MF par l'inscription en section de fonctionnement et non plus en section d'investissement, des dépenses de démolition à la suite d'un arrêté de mise en péril et qui ne contribuent donc pas à une majoration de la valeur du patrimoine communautaire.

Par ailleurs, la reprise en régie directe de la gestion du domaine privé génère des charges supplémentaires : + 1,070 MF pour les fluides. Parallèlement, certaines dépenses courantes engagées par les régisseurs devront encore, pour la dernière année, leur être remboursées. Une provision de 2,100 MF est constituée à cet effet.

2 - Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre représentent 888,079 MF. Ils diminuent de près de 28 MF.

Les charges à étaler enregistrent une baisse de 90 MF par rapport au budget primitif 2000 :

- le rachat du tronçon nord du périphérique entraîne l'annulation de l'amortissement de la subvention versée au concessionnaire (- 51 MF),
- une annuité de 79 MF est soldée,
- l'augmentation de 6 % du montant des subventions génère, par ailleurs, une provision supplémentaire de 40 MF.

Le montant de la dotation aux amortissements est réévalué de 20 MF.

Le virement à la section d'investissement est majoré de 23 MF par rapport au budget primitif 2000 et s'établit à 285 MF. Les écritures de sorties patrimoniales ressortent à 33,632 MF et correspondent à la valeur estimée des terrains qui seront cédés en 2001 (25 MF) et à une régularisation d'échanges de terrains réalisés en 2000 (8,632 MF).

Budget primitif 2001 - budget principal - dépenses de fonctionnement (en F) - tableau n° 3 -

	Budget primitif	Propositions	Variation
Directions	2000	2001	2001-2000
			(en %)
secrétariat général	9 200 000	21 800 000	136,95
dont :			
- mission prospective	5 000 000	8 800 000	76,00
- réseaux de ville	2 000 000	1 000 000	- 50,00
- pôle agroalimentaire de Corbas - opération 0275	2 200 000	2 000 000	- 9,09
- contrat de plan		10 000 000	
direction de la communication	35 200 000	28 000 000	- 20,45
dont :			
- frais d'impression et publications	9 000 000	7 450 000	- 17,22
- collecte sélective	7 500 000	7 000 000	- 6,67
- campagne propreté	2 000 000	1 000 000	- 50,00
- achat d'espaces publicitaires dans le milieu sportif	7 000 000	6 700 000	- 4,29
- Euronews et chaîne des régions	2 800 000	2 800 000	0,00
- manifestations de l'an 2000	5 000 000		ns
direction générale des services	997 957 437	1 010 042 201	1,21
- coordination territoriale	300 000	225 000	
- démarche de progrès	1 400 000	1 000 000	- 28,57
- coopération décentralisée	2 000 000	1 200 000	- 40,00
- service administratif	3 766 000	3 729 600	- 0,97
- assemblée communautaire	17 440 000	16 810 000	- 3,61
- service juridique et marchés	20 456 979	19 566 000	- 4,36
- gestions externes	952 594 458	967 511 601	1,56
dont :			
- subventions diverses	121 046 408	124 205 121	2,61
- subvention au SYTRAL	682 000 000	690 000 000	1,17
- subvention au SDIS	146 500 000	147 475 150	0,67
- adhésions et cotisations	881 850	1 165 330	32,15
- redevance VNF		3 950 000	
direction des systèmes d'information et de télécommunications	37 315 000	36 922 000	- 1,05
dont :			
- informatique	27 785 000	26 482 000	- 4,69
- cartographie	940 000	940 000	0,00
- télécommunications	8 590 000	9 500 000	10,59

ressources humaines	936 535 103	950 646 929	1,51
dont :			
- masse salariale	864 314 013	885 456 998	2,45
- emplois d'insertion	28 922 450	21 297 903	- 26,36
- formation	6 667 000	8 224 888	23,37
- affaires sociales (dont gestion en régie du restaurant communautaire)	28 272 000	27 222 000	- 3,71
finances et contrôle de gestion	436 439 526	498 159 244	14,14
dont :			
- intérêts de la dette	299 795 579	353 871 657	18,04
- contribution eaux pluviales	94 598 514	96 502 043	2,01
- sûreté budgétaire	4 644 433	7 732 794	24,36
délégation générale aux services urbains et à la proximité	200 000	170 000	- 15,00
- gestion de la délégation	200 000	170 000	- 15,00
logistique et bâtiments	79 645 600	89 287 400	12,10
dont :			
- hôtel de communauté	9 001 000	13 751 000	52,77
- nettoyage des locaux	6 600 000	4 645 000	- 29,62
- habillement	5 713 000	7 455 800	30,51
- entretien des bâtiments	12 163 000	13 910 000	14,36
- fluides	8 388 000	9 057 000	7,98
- centre d'échanges de Lyon-Perrache	17 830 000	18 130 000	1,68
- frais d'impression	2 954 000	3 081 000	4,30
- restructuration de la chapelle Ampère	1 400 000	1 200 000	- 14,29
eau	3 412 000	3 712 000	8,79
- entretien des poteaux incendie et des bassins d'eaux pluviales	3 412 000	3 712 000	8,79
propreté	488 306 320	511 356 810	4,72
dont :			
- incinération	124 521 320	121 003 010	- 2,83
- enlèvement des ordures ménagères	82 870 000	92 290 000	11,37
- nettoyage	124 570 000	119 488 158	4,07
- eau	4 400 000	4 180 481	5,00
- déchèteries et recyclage	42 005 000	50 003 000	19,04
- personnel intérimaire	9 884 000	6 000 000	- 39,29
- délestage	13 250 000	21 000 000	58,49
- atelier parc automobiles	31 117 000	33 625 000	8,25

- études	805 000	705 000	- 12,42
- collecte sélective	21 322 000	30 429 000	42,71
voirie	247 226 700	244 406 000	-1,14
dont :			
- entretien chaussées, trottoirs	99 230 950	99 000 000	- 0,23
- fournitures	24 827 000	25 788 200	3,87
- réfection tranchées	45 000 000	50 000 000	11,11
- programme mixte	10 000 000	2 000 000	- 80,00
- signalisation lumineuse	32 196 500	31 446 500	-2,32
- réseau mutualisé de télécommunication	4 100 000	3 050 000	- 25,61
- contrat de plan		8 100 000	
développement urbain	353 456 794	422 325 139	19,48
dont :			
- surcoûts fonciers	17 600 000	11 500 000	- 34,66
- OPAH	15 000 000	20 455 000	36,37
- DSU et mission habitat	60 451 000	65 336 325	8,08
- urbanisme opérationnel (ZAC)	11 693 030	33 772 886	188,82
- urbanisme appliqué	4 440 000	4 020 000	- 9,46
- requalification des zones industrielles	4 282 400	2 163 210	- 49,48
- écologie	8 000 000	9 600 000	20,00
- Lyon Confluence	45 000 000	50 000 000	11,11
- tramway	92 200 000	86 500 000	- 6,18
- exploitation périphérique nord	56 525 000	93 190 000	64,87
- mission pentes de la Croix-Rousse	4 550 000	1 330 000	- 47,69
- mission Vaise	1 750 000	1 700 000	- 2,86
- mission Lyon 8°	130 000	450 000	246,15
- mission Porte des Alpes	1 550 000	1 200 000	- 22,58
- mission Gerland	1 030 000	4 450 000	332,04
affaires économiques et internationales	44 628 100	60 300 130	35,11
- études et assistance	10 245 000	10 314 000	0,67
- subventions	34 383 100	49 986 130	45,38
action foncière	34 265 000	54 640 000	59,46
dont :			
- démolitions		18 000 000	
- charges de copropriétés	3 180 000	3 600 000	13,21
- frais d'entretien des bâtiments	1 500 000	3 500 000	133,33
- études	1 350 000	1 400 000	3,70
- loyers et charges locatives	5 590 000	6 740 000	20,57
- taxes foncières	15 306 000	13 826 000	- 9,66

total des mouvements réels	3 703 787 580	3 931 767 853	5,89
mouvements d'ordre	915 671 420	888 078 773	- 3,05
- intérêts courus non échus 1999	115 908 010	118 288 276	2,05
- amortissements des immobilisations	92 607 420	112 886 665	21,90
- amortissements des charges étalées	422 577 727	332 806 406	- 21,24
- provisions réglementées	7 578 263	5 465 204	- 27,88
- mouvements d'ordre cessions foncières	15 000 000	33 632 222	124,21
- virement à l'investissement	262 000 000	285 000 000	8,78
total budget	4 619 459 000	4 819 846 626	4,34

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget pour la section d'investissement ressort à 2 898 MF en dépenses comme en recettes, tous mouvements confondus. Pour mémoire, les crédits ouverts en 2000 représentaient au total 3 636 MF.

Quelques caractéristiques peuvent être retenues pour ce projet de budget.

Les opérations présentées au titre de l'exercice 2001 sont celles engagées pendant ce mandat.

Néanmoins, le financement de quelques projets nouveaux est introduit dès 2001 de façon limitative pour ne pas engager la prochaine mandature dans des contraintes financières fortes. C'est ainsi que des mesures spécifiques sont retenues pour accompagner la localisation d'entreprises sur le territoire communautaire avec la pépinière biotechnologique à Gerland (4,5 MF). Le lancement du projet d'extension du Palais des congrès et des parcs de stationnement à Lyon 6° est également recensé avec un premier investissement de 20 MF.

Ce projet de budget confirme également la fin des travaux et le solde des écritures comptables liées à l'encaissement des participations reçues pour la construction de l'Ecole nationale supérieure des lettres et des sciences humaines à Lyon 7°. A contrario, il prévoit aussi la mise en chantier du marché d'intérêt national à Corbas après la constitution du foncier effectué depuis 1998. Il enregistre, enfin, un transfert de charges correspondant aux frais de démolition des bâtiments en péril du domaine privé communautaire, jusqu'ici financées en section d'investissement, et qui ont été intégrées pour 18 MF dans les propositions de la section de fonctionnement.

Les dépenses

Comme indiqué précédemment, il s'agit d'un budget axé majoritairement sur l'aboutissement des opérations engagées dans le plan de mandat.

Les dépenses opérationnelles constituent une enveloppe de 1 741 MF. Hors les comptes d'avances, l'inscription 2001 représente 1 546 MF. Elle est donc, de fait, inférieure aux prévisions du budget primitif 2000, pour le même périmètre (2 140 MF).

Les avances de trésorerie aux mandataires de la Communauté urbaine mobilisent une part significative de cette prévision. 195 MF sont proposés en inscriptions de dépenses. La recette totale pour ce poste ressort à 197 MF pour tenir compte de régularisation comptable au titre de l'année 2000 dans le cadre des interventions pour le développement social des quartiers.

Les mouvements financiers sont arrêtés à la somme de 1 157 MF.

Les écritures d'ordre représentent 430 MF. La part correspondant à la récupération de la TVA sur les travaux dans les cimetières communautaires est intégrée au montant des dépenses opérationnelles pour 1,61 MF. Le solde est comptabilisé dans la rubrique des dépenses financières.

Quelques éléments peuvent être relevés pour chaque domaine d'interventions. Ils sont exposés ci-après :

Le développement économique et l'emploi : 298 MF d'investissement dont 58,13 MF pour des avances à mandataires

Il s'agit toujours de la conduite des opérations d'urbanisme Porte des Alpes à Saint Priest (40,88 MF hors avances), des requalifications des voiries et des dalles autour du centre commercial et de la gare à la Part-Dieu à Lyon 3° (31,45 MF hors compte d'avances).

Ce sont également pour le pôle de Vaise à Lyon 9°, les travaux confiés à la SERL dans le quartier de l'Industrie pour la nouvelle école Laborde, la poursuite des aménagements des voiries du centre (Marietton, Berthet, Souvenir, Barreau et Bourbonnais) ou la création de nouvelles voies induites par des opérations immobilières dans le quartier de la gare (35,72 MF hors avances).

Pour Lyon 7°, l'enveloppe de 45,95 MF répertorie le traitement du boulevard scientifique, l'aménagement et le jalonnement dynamique des parcs de stationnement de Gerland ainsi que la fin de la première tranche du parc.

Seules sont conservées, pour le projet du Confluent à Lyon 2°, les inscriptions pour les frais relatifs à l'acquisition de tenements fonciers, cours Charlemagne.

28 MF sont attribués à la requalification de diverses zones industrielles de l'agglomération avec la requalification des voiries et de carrefours et la réalisation, entre autre, du plan lumière et du projet 2000 arbres pour la zone de la vallée de la chimie.

En actions économiques, l'achat d'un bâtiment à Gerland pour aider à l'installation d'une pépinière biotechnologique est identifié pour la somme de 4,5 MF. La Communauté aide également à la relocalisation de l'association Emmaüs, du site de Vaise sur la commune de Vénissieux : l'acquisition de l'îlot à la société RVI peut être programmée pour la somme de 6 MF.

Les grands équipements d'agglomération : 294 MF dont 61,1 MF pour les avances à mandataires

Les paiements relatifs à la construction de l'École nationale supérieure à Lyon 7° s'achèvent en 2001. La charge nette pour la Communauté est limitée à 58 MF, compte tenu des participations de la Région, du Département et de l'Etat.

Outre le lancement de la réalisation du MIN à Corbas pour 31,6 MF et de la salle 3000 à la Cité internationale à Lyon 6° pour la somme de 20 MF, la Communauté urbaine s'est engagée à financer le mobilier et les matériels informatiques mis gracieusement à disposition de l'antenne de l'organisation mondiale de la santé qui s'implante dans le quartier de Gerland à Lyon 7°. La dépense à supporter est évaluée à 2,85 MF. Les frais pour le câblage et l'aménagement des locaux loués sont identifiés en section de fonctionnement.

Après la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'école d'infirmières Rockefeller à Lyon 8° qui se terminaient en 2000, la réhabilitation proprement dite du bâtiment peut être lancée sur la base d'une enveloppe de 3,433 MF, correspondant au marché de maîtrise d'œuvre.

8 MF pourraient être consacrés au programme d'installation dans l'agglomération des réseaux fibres optiques de télécommunications.

Les déplacements urbains : 574 MF dont 30,88 MF pour les avances à mandataires

Plusieurs chantiers relatifs à l'ouvrage du tronçon nord du périphérique nécessitent l'inscription de crédits.

L'aménagement du Rhône se poursuit en aval du pont Poincaré (15 MF). Le traitement des ponts-rails et la fin des travaux pour l'échangeur Pierre Baizet doivent pouvoir être engagés en 2001 (25,88 MF) comme certaines adaptations sur les voies et la zone de péage du Rhône (17 MF). Ce sont en tout 69 MF qui seraient attribués pour le lancement de l'ensemble de ces actions.

Une enveloppe de 185 MF est proposée pour la voirie individualisée.

Quarante-neuf sites sont répertoriés mais le nombre de projets nouveaux à étudier en 2001 est limité :

Couzon au Mont d'Or, voie nouvelle, place de la Liberté (1,5 MF), La Tour de Salvagny, rue de Fontbonne (0,20 MF), Lyon 3°, rue Etienne Richerand (0,50 MF), Oullins, quartier du Merlo (2 MF), Rochetaillée sur Saône, voie nouvelle Bouchard (0,15 MF), Saint Priest, grande rue (2,2 MF), Sathonay Camp, avenue Paul Delorme (1,3 MF), Vaulx en Velin, place Gilbert Boisié (2,2 MF), Vernaison, route des Condamines (0,15 MF).

La rénovation du tunnel sous Fourvière à Lyon 5° représente, à elle seule, un coût de 60 MF. Toutefois, celui-ci est minoré de la participation de l'Etat programmée pour 15 MF. Les travaux consisteraient en la remise à niveau du système de ventilation et de signalisation dynamique, du réseau électrique et vidéo, du traitement des niches de sécurité.

Des sommes significatives sont affectées à la poursuite d'autres opérations pluriannuelles. Parmi celles ci, 10 MF financeraient le réaménagement du boulevard Laurent Bonnevey à Villeurbanne. La poursuite des emprises foncières pour le traitement de la route de Genas sur les communes de Lyon 3° et Villeurbanne serait, par ailleurs, envisagée pour 8,4 MF. 13 MF seraient mobilisés pour les travaux de l'avenue Gadagne à Saint Genis Laval.

Le programme pour la voirie de proximité sera à définir dans une limite de 93,47 MF. Toutefois, une enveloppe de 9 MF permettra aux maires des communes concernées, de compléter les projets en cours, par des adaptations spécifiques qu'ils souhaitent initialiser.

L'effort communautaire en faveur des transports en commun est toujours très significatif (120,56 MF hors les avances de trésorerie), notamment pour les aménagements connexes le long du tracé du tramway ; des travaux seraient également lancés sur l'extension de la ligne vers la commune de Saint Priest (51,5 MF). 34,44 MF assureraient la fin du chantier du boulevard Vivier Merle à Lyon 3°.

Le développement social des quartiers : 134,52 MF dont 25,7 MF pour les avances à mandataires

Les investissements 2001 sont effectués dans dix-neuf zones de développement social. Des équipements sont réalisés pour le compte des partenaires de la Communauté, associés à ces opérations. Le coût de ces ouvrages s'évalue à 47 MF.

Les inscriptions les plus significatives de ce budget concerneraient les quartiers suivants :

- Lyon 8°, place du 8 mai 1945 : 33 MF,
- Vaulx en Velin : 27,3 MF,
- Rillieux la Pape, ville nouvelle : 16,5 MF,
- Vénissieux : 8,62 MF,
- Saint Genis Laval, le Champlong : 4,6 MF,
- Saint Priest, Bel Air : 3,5 MF.

L'urbanisme : 213,91 MF dont 19,4 MF pour les avances à mandataires

Trois opérations individualisées d'urbanisme se terminent en 2001 : à Craponne le PAE, place centrale, (1,66 MF) et Villeurbanne le PAE Maisons Neuves (0,8 MF), à Dardilly la ZAC "des Noyeraies" (2,56 MF).

Les capacités financières de la Communauté urbaine sont plus particulièrement mobilisées pour les actions de centralité et d'urbanisme commercial (101 MF hors avances de trésorerie).

Dans le secteur de la Croix-Rousse à Lyon 1er (20,1 MF), la fin de la première tranche des travaux de la montée de la Grande Côte, entre les rues des Tables Claudiennes et Imbert Colomès, comprenant également le jardin, est programmée pour un montant de 12,1 MF. La poursuite des opérations engagées pour le plan de déplacements urbains des pentes est également maintenue sur 2001 (7,25 MF).

Une dépense globale de 29,24 MF est proposée pour la restructuration du quartier Moncey Paul Bert à Lyon 3°.

Les actions à confirmer pour le schéma directeur d'urbanisme commercial (24,1 MF) pourraient correspondre à la requalification de la place Saint Irénée à Lyon 5°, le traitement du boulevard Pradel à Jonage et de la place de la poste à Rillieux la Pape, l'aménagement de la rue Raspail à Oullins et de diverses voiries sur les communes de Craponne et de Neuville sur Saône. Une enveloppe serait affectée spécifiquement aux actions pour les entrées de ville (2,37 MF) et la restructuration des centres (19,39 MF).

L'achat des premières parcelles du tènement RVI, secteur Feuillat, à Lyon 3°, pour la localisation de la Société d'enseignement régionale professionnelle constitue pour 18 MF la principale proposition retenue au titre des avants-projets d'urbanisme. Le solde de l'acquisition interviendrait en 2002 pour le même montant. Cette année, la Communauté pourrait également se rendre acquéreur d'une partie des terrains militaires à Sathonay Camp (7,15 MF).

Les espaces publics : 16,94 MF

La poursuite des opérations engagées est le seul objectif retenu en 2001 pour ce poste de dépenses. Le lancement d'études et de nouveaux chantiers relèveront des décisions du prochain exécutif communautaire.

Quatre chantiers sont menés à terme : à Ecully, la place de la Libération (2,8 MF) et la place Charles de Gaulle (0,40 MF), à Lyon 2°, la place Gaillon sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon (3 MF) et à Vénissieux, les places Sublet et Barbusse (3,64 MF).

Le déroulement de la première tranche du réaménagement de la place Bellecour à Lyon 2°, pour sa partie sud, induit encore l'ouverture d'une prévision de 3 MF.

En matière d'aménagements fluviaux, la Communauté assurerait essentiellement la réalisation des travaux du bas-port, quai Saint Vincent, à Lyon 1er et la fin de la construction de la halte de Curis au Mont d'Or (3,6 MF).

Sur l'ensemble des crédits de dépenses à ouvrir, 2,9 MF financent la construction d'ouvrages pour le compte des Communes.

L'investissement foncier : 45,2 MF

Les perspectives d'acquisitions en faveur du logement social sont évaluées à 5 MF. Par ailleurs, 15,2 MF seraient affectés à la constitution des réserves foncières. Il serait souhaitable que les transactions à effectuer relèvent plus particulièrement de la requalification des friches industrielles.

La Communauté urbaine intervient également pour le compte des Communes et d'autres tiers, en réalisant des acquisitions par avances sur la base d'une prévision de 25 MF, l'inscription d'une recette équivalente est simultanément proposée pour 2001.

L'écologie urbaine : 55,23 MF

Le budget proposé pour l'aménagement des centres de recyclage et de stockage des déchets urbains confirme la limitation des interventions communautaires (3,5 MF). Il prend cependant en compte l'échéancier retardé cette année, du chantier de la déchèterie du 9° arrondissement de Lyon.

Une demande de 7,5 MF est formalisée pour la maintenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-sud. De nombreuses pannes se sont produites sur cet ouvrage en 2000 et ont dû être traitées au cours de l'exercice, nécessitant la mise en place de crédits d'investissement supplémentaires. La prévision souhaitée est donc calculée en tenant compte des impératifs de sécurité qu'il convient de maintenir pour ce type d'installation ainsi que des ratios de renouvellement et de gros entretien des équipements, établis pour maintenir le bon fonctionnement de l'usine. 1 MF sur cette enveloppe est destiné spécifiquement à la réparation des systèmes de commande numériques et aux études de faisabilité pour les travaux de mise aux normes relatives au traitement des dioxynes qui pourraient démarrer en 2002.

17,1 MF sont destinés à l'acquisition de containers pour la collecte sélective. Ce programme ouvre droit à des aides de diverses collectivités pour la somme de 5,3 MF. La charge communautaire est donc ramenée à 11,8 MF pour 2001.

Pour la rubrique écologie, une opération nouvelle estimée à 1,9 MF est identifiée pour financer des actions ponctuelles de lutte contre les inondations. 20,33 MF seraient également consacrés au traitement des eaux pluviales, notamment par des aménagements le long des ruisseaux. L'achat de terrains pour le projet de jardins familiaux dans des sites à identifier ainsi que des travaux pour le Grand Moulin à Francheville pourraient être engagés sur la base d'une dépense de 1 MF au titre de l'écologie urbaine. Enfin, le renouvellement des bornes incendie, compétence communautaire, pourrait être assuré pour la somme de 2,9 MF.

La maintenance et le renouvellement : 109,5 MF

Les propositions budgétaires pour ce domaine d'intervention sont en net recul par rapport au budget primitif 2000 (143,63 MF).

Les crédits sollicités pour le domaine privé ont été minorés, du fait du transfert des frais de démolitions pour les constructions en péril, en section de fonctionnement, pour la somme de 18 MF. Il reste 2 MF, répartis en travaux pour grosses réparations sur les bâtiments communautaires et les opérations de démolition à engager dans le cadre de projets d'aménagement urbain identifiés.

Par ailleurs, plusieurs chantiers peuvent être effectués dans l'hôtel de Communauté sur la base d'une inscription de dépenses de 4,8 MF : la sécurisation du hall d'entrée, de la mise en conformité des ascenseurs ou la rénovation du restaurant.

Une enveloppe de 15,51 MF assurerait également l'agencement des bâtiments des services urbains et l'acquisition de nouveaux locaux : 0,5 MF pour les dépôts de la voirie, 12,4 MF pour les services de la propreté ; 2,61 MF seraient spécifiquement affectés à l'installation du centre de formation communautaire sur la commune de Saint Fons.

La poursuite des aménagements dans les cimetières de Bron et de Rillieux la Pape est confirmée pour 11,43 MF ; cette somme prend en compte l'écriture d'ordre pour la récupération auprès de la CISE, gestionnaire de ces ouvrages, de la TVA sur les travaux à engager (1,61 MF).

L'inscription pour les moyens informatiques fédéraux est maintenue au niveau de l'exercice 2000 (22,84 MF). Cependant, seules sont conservées, dans ce budget, les actions qui favorisent les adaptations incontournables garantissant une utilisation optimale de l'outil informatique et l'absorption des flux de communication en constante augmentation.

Les principaux projets à mettre en œuvre sont donc la mise à niveau des serveurs, la maintenance du progiciel ZADIG, le passage à l'euro, la gestion des marchés en réseau. L'évolution des postes de travail est confirmée avec un programme de redéploiement des matériels et des acquisitions de logiciels pour l'ensemble des services communautaires.

Les propositions sur les autres projets informatiques sont limitées à 6,3 MF (8,6 MF en 2000). Elles permettraient cependant de poursuivre le développement de l'ouverture du système d'information communautaire (2,5 MF), les applications métiers du développement urbain (1,3 MF) et du projet 5 S d'état des lieux de la voirie (2 MF), et la mise en réseau des subdivisions de la direction de la voirie (0,5 MF).

Sous la rubrique des ouvrages d'art (14 MF), l'effort financier de la Communauté se concrétise pour le projet de transfert des postes de commande des tunnels routiers : une somme significative de 10 MF est retenue pour cette opération.

Enfin, une économie de 2 MF est proposée sur la prévision pour l'achat de matériels et de mobiliers par rapport à l'année précédente.

Quant au crédit de renouvellement et à l'adaptation des véhicules, il n'enregistre pas d'évolution significative pour 2001 (21,11 MF).

Les mouvements financiers : 1 173 MF

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 658 MF dont 230 MF pour l'emprunt de court terme qui préfinance le FCTVA.

La dotation des intérêts courus contre-passés mobilise 116 MF ; les charges à étaler correspondent pour 295,6 MF à l'amortissement des fonds de concours aux organismes publics (68 MF) et des subventions pour équipement de tiers (227,6 MF).

15 MF sont ouverts en compte d'immobilisation pour permettre l'enregistrement au bilan de la Communauté des biens reçus gratuitement. Une contrepartie en recette d'investissement est également proposée pour ce montant.

La prévision des dépenses imprévues est portée à 27,5 MF : il s'agit de prévoir les ajustements probables des crédits opérationnels dans le courant de l'exercice budgétaire.

Les recettes

Sur la prévision globale de 2 898 MF, les recettes affectées au périmètre opérationnel s'élèvent à 515 MF : elles représentent 30 % de la prévision de dépenses correspondantes ; elles comptabilisent les avances de trésorerie à mandataires pour un montant de 197 MF.

Les recettes réelles sont proposées à hauteur de 1 994 MF. La part des subventions d'investissement et des participations reçues pour les travaux non communautaires est respectivement de 170 MF et de 189 MF.

Les écritures d'ordre sont portées à 905 MF et majoritairement reprises dans les mouvements financiers.

Hors les comptes d'avances, les financements attendus dans le domaine opérationnel sont destinés prioritairement aux projets pour :

- les grands équipements d'agglomération : 100 MF,
- les déplacements urbains : 92,45 MF,
- l'habitat et la politique de la ville : 44,6 MF,
- le développement économique et l'emploi : 15,87 MF.

Le développement économique et l'emploi : 74 MF dont 58,13 MF pour les régularisations d'avances à mandataires

La ville de Lyon participerait au paiement des travaux réalisés pour son compte, pour les mandats suivants :

- parc de Gerland à Lyon 7° (5,3 MF),
- boulevard scientifique à Lyon 7° (2,5 MF),
- espace Bachut à Lyon 8° (3,5 MF),
- requalification de la place Valmy à Lyon 9° (1,25 MF).

La Communauté urbaine pourrait également recevoir 1,8 MF de l'Etat pour les équipements sportifs qui seront installés à Saint Priest sur les bassins d'infiltration Minerve.

Une participation de 1 MF de constructeurs est envisagée dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble de Mi-Plaine à Saint Priest.

Les grands équipements d'agglomération : 161,1 MF dont 61,1 MF pour les régularisations d'avances à mandataires

L'inscription à ouvrir ne concerne que le solde de la part contributive des collectivités à la construction de l'Ecole nationale supérieure des lettres de Lyon 7°.

Les déplacements urbains : 123,33 MF dont 30,88 MF pour les régularisations d'avances à mandataires

Le programme des travaux de rénovation du tunnel sous Fourvière à Lyon 5° pourrait être pris en charge par l'Etat à hauteur de 15 MF.

Conformément à l'avenant en date du 23 décembre 1999 de la convention-cadre signée avec le département du Rhône, pour le financement des ouvrages du tronçon nord et ouest du périphérique, la Communauté urbaine prévoit l'encaissement de participations de notre partenaire, pour les équipements qui continuent à être réalisés en 2001 : la recette totale s'élèverait à 43,8 MF.

Sur la base de la convention en date du 6 janvier 2000, le Conseil général apporte également son concours financier pour l'aménagement à Bron des squares Weingarten, Grimma, l'îlot Reverdy, la place Louis Jouvét et le secteur de la Boutasse (au total 5 MF). Ces espaces publics jalonnent le tracé du tramway. Un versement final de 1,07 MF est prévu. Par ailleurs, la Commune solderait le paiement de sa participation aux équipements réalisés pour son compte, pour cette même opération (1,35 MF).

Les travaux engagés esplanade Vivier Merle à Lyon 3° avec le passage du tramway sont pris en charge à hauteur de 8,5 MF par la ville de Lyon.

Le syndicat des transports en commun lyonnais est financièrement très impliqué dans les projets communautaires pour les déplacements urbains : 18,20 MF constitueraient son apport pour 2001 dont 6 MF pour l'aménagement et la reprise des fonctionnalités existantes de l'axe T1 à Vaulx en Velin.

0,28 MF seraient également versés par l'Etat pour les travaux d'embellissement qui sont effectués sur ce site propre ; la ville de Vaulx en Velin concourrait au paiement des équipements qui lui seront remis dans le cadre de la deuxième tranche de l'opération (0,72 MF).

La région Rhône-Alpes subventionne la construction du parc de stationnement devant le lycée en bordure de l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval. Le solde de sa participation (1 MF) serait encaissable à hauteur de 0,7 MF. Elle apporterait également son concours au programme de travaux pour l'accessibilité des gares (1,83 MF).

1 MF est provisionné au titre des participations des tiers pour la mise en place d'entrées charretières.

L'habitat et la politique de la ville : 71,69 MF dont 25,9 MF pour les régularisations d'avances à mandataires

Pour 2001, les ouvrages réalisés dans les quartiers de développement social sont partiellement financés par leurs bénéficiaires à hauteur de 32,09 MF (Communes, OPAC, sociétés d'immeubles privées, copropriétés).

Par ailleurs, les subventions programmées minorent de 12,51 MF le coût des équipements communautaires. Elles sont attendues :

- de la Communauté européenne (2,45 MF) pour les ouvrages qui sont effectués dans les quartiers DSU de Vénissieux (1,7 MF) et de Lyon 8° Mermoz (0,75 MF),

- de l'Etat (6,41 MF) pour les sites DSU de Rillieux la Pape, ville nouvelle (3,10 MF), de Vénissieux (2,65 MF), de Lyon 8°-Mermoz (0,50 MF) ; d'Oullins (0,16 MF),

- des villes (2,65 MF) : Vénissieux (1,5 MF), Oullins (0,50 MF), Saint Fons (0,65 MF) pour les opérations qui les concernent,

- de la SA d'HLM Rhône Logis (1 MF) pour les travaux de la 2° tranche du quartier du Mont Blanc à Rillieux la Pape.

L'urbanisme : 29,94 MF dont 19,35 MF pour les régularisations d'avances à mandataires

La participation des constructeurs pour les zones PAE représenterait un produit de 0,73 MF.

Des fonds seraient appelés de la ville de Lyon pour les travaux réalisés pour son compte dans le périmètre du PAE Vilette Paul Bert (0,20 MF) et pour l'aménagement du quartier Moncey à Lyon 3° (5 MF).

Dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme commercial, plusieurs recettes sont programmées : de la ville d'Oullins (0,258 MF), de la commune de Rillieux la Pape pour les travaux dans le secteur des Verchères (1,4 MF), de la ville de Lyon qui prend en charge la construction des équipements effectués pour son compte, place Saint Irénée dans le 5° arrondissement (2 MF).

La Communauté urbaine compte réaliser en partenariat avec l'OPAC du Grand Lyon et la société RVI l'aménagement des espaces extérieurs de la cité Berliet à Saint Priest. Les premiers frais d'études sont proposés pour 2001 (0,75 MF). Ils feraient l'objet d'une participation de la société RVI à hauteur de 1 MF.

Les espaces publics : 9,56 MF

Les recettes sont dans ce domaine essentiellement liées aux travaux effectués en mandat pour le compte des Communes (8,39 MF).

L'Etat subventionne également les travaux places Sublet et Barbusse à Vénissieux au titre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce. Une prévision est proposée pour le montant de 1,17 MF.

L'investissement foncier : 30,4 MF

Comme en dépenses d'investissement, une inscription de 25 MF pour les acquisitions foncières pour le compte de tiers est identifiée.

Des ventes de biens en paiement échelonné ont été réalisées par la Communauté : les annuités pour l'exercice 2001 représentent une recette totale de 5,4 MF.

L'écologie : 9,95 MF

Il s'agit d'abord de prévoir l'encaissement des participations de l'ADEME, du conseil régional et de la société Eco-emballages au programme d'acquisition des silos et des bacs pour la collecte sélective des ordures ménagères de l'agglomération (5,27 MF).

1,78 MF constitueraient le total des aides de l'Etat, de la région Rhône-Alpes et du Conseil général pour le programme de travaux des déchèteries.

Enfin, les Communes sont appelées à participer au financement des travaux dans les galeries, les ruisseaux et les bassins d'eaux pluviales : les fonds ainsi encaissés pourraient représenter 1,5 MF.

Par le biais d'avances et de subventions, l'Agence de l'eau participerait au programme de prévention des inondations et des ruissellements agricoles (1,4 MF).

Maintenance et renouvellement : 5,01 MF

Les écritures constatant le montant de la TVA récupérable sur les travaux des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape sont identifiées pour 3,22 MF.

Par ailleurs, la ville de Limonest solde en 2001 le paiement pour la construction de l'hôtel de ville qu'elle a confiée en mandat de travaux à la Communauté urbaine (1,79 MF).

Les mouvements financiers : 2 383 MF

L'équilibre financier de cette proposition de budget impose l'inscription d'un programme d'emprunt long terme de 920 MF et court terme de 230 MF.

L'autofinancement issu de la section de fonctionnement est porté à 475 MF. Le virement de section à section ressort à 285 MF (262 MF en 2000 - 357 MF en 1999). L'amortissement des frais d'études et des logiciels (39,97 MF), des biens meubles et immeubles productifs de revenus (72,92 MF) constitue une recette de 112,89 MF. L'inscription des intérêts courus non échus est arrêtée à 118,3 MF. Le montant des charges à étaler est contenu à 332,81 MF (en 2000 : 422,6 MF en 1999 : 398,6 MF) : l'annuité de 51 MF relative à l'amortissement des subventions reçues du Département n'a pas été comptabilisée en 2001 du fait du rachat du TNP sur cet exercice. Une provision réglementée peut être ouverte pour 5,47 MF.

Les sorties d'actifs peuvent être prévues à hauteur de 25 MF. Par ailleurs, la contrepartie des acquisitions de biens reçus à titre gratuit fait l'objet d'une écriture pour ordre de 15 MF.

Les recettes propres comptabilisent :

- le FCTVA pour 220 MF,
- le produit attendu des amendes de police pour 50 MF,
- la taxe locale d'équipement pour 60 MF.

Budget primitif 2001 - budget principal - section d'investissement (en F) - tableau n° 4 -

Développement économique et emploi

Numéro d'opération	Libellé	2001		
		Dépenses en investissement	Recettes en investissement	Charge nette
	offres de sites	246 031 500	72 479 500	173 552 000
0353	Feyzin terrain sous Gournay	581 000		581 000
0500	Lyon 2° - Perrache-Confluent	3 000 000		3 000 000
0206	Lyon 3° - secteur Part-Dieu	42 950 000	11 500 000	31 450 000
0264	Lyon 7° - boulevard scientifique Tony Garnier	38 000 000	2 500 000	35 500 000
0265	Lyon 7° - parc de Gerland	6 500 000	5 300 000	1 200 000
0001	Lyon 7° - secteur de Gerland	1 450 000		1 450 000
0287	Lyon 8° - centre de quartier	12 352 000	3 500 000	8 852 000
0316	Lyon 9° - Vaise quartier de la Gare	3 690 000		3 690 000
0305	Lyon 9° - quartier de l'Industrie	18 840 000	9 340 000	9 500 000
0328	Lyon 9° - quartier Vaise centre	22 530 000	1 250 000	21 280 000
0543	Lyon 9° - pont Schuman	500 000		500 000
0261	Saint Priest - Porte des Alpes - secteur central	2 500 000	0	2 500 000
0002	Saint Priest - ZAC "des Perches"	300 000	150 000	150 000
0003	Saint Priest - ZAC "Long de Feuilly"	38 729 500	19 069 500	19 660 000
0208	Saint Priest - bassins Porte des Alpes	11 284 000	7 342 000	3 942 000
0207	Saint Priest - coulée verte - Porte des Alpes	300 000		300 000
0263	Saint Priest - Porte des Alpes - Hauts de Feuilly (habitat)	25 056 000	12 528 000	12 528 000
0306	offres nouvelles de sites adaptés	1 000 000		1 000 000
0204	pôle économique ouest de la Communauté urbaine	16 469 000		16 469 000
	opérations d'urbanisme à dominante économique	12 830 000	1 000 000	11 830 000
0198	Mions - pôle économique	2 880 000		2 880 000
0071	Saint Priest - PAE Mi-Plaine	9 950 000	1 000 000	8 950 000
	actions économiques	10 500 000	0 000	10 500 000
0537	Lyon Gerland - pépinières biotechnologie	4 500 000		4 500 000
0535	Vénissieux RVI	6 000 000		6 000 000
	requalification ZI et reconquêtes de friches	28 692 000	524 000	28 168 000
0281	Caluire et Cuire-Rillieux la Pape - requalification ZI	2 039 000	524 000	1 515 000

0280	Chassieu - ZI requalification	2 947 000		2 947 000
0282	Corbas-Montmartin - ZI requalification	6 549 000		6 549 000
0285	Craponne - requalification ZI	2 314 000		2 314 000
0476	Dardilly - parc d'affaires	980 000		980 000
0479	Meyzieu - requalification ZI	2 310 000		2 310 000
0478	Lyon-sud-est requalification de ZI	3 345 000		3 345 000
0284	Neuville sur Saône - Genay - requalification ZI	1 958 000		1 958 000
0477	Pierre Bénite - Saint Genis Laval La Mouche ZI	2 070 000		2 070 000
0480	Vaulx en Velin - Décines Charpieu - requalification ZI	1 800 000		1 800 000
0347	vallée de la chimie	2 380 000		2 380 000
total développement économique et emploi		298 053 500	74 003 500	224 050 000

Grands équipements d'agglomération

Numéro opération	Libellé	2001		
		Dépenses en investissement	Recettes en investissement	Charge nette
0424	Lyon 2° - caserne Bissuel-Saint Joseph	9 000 000		9 000 000
0539	Lyon 6° - salle 3000 et parcs de stationnement	20 000 000		20 000 000
0196	Lyon 7° - implantation de l'ENS	188 000 000	130 000 000	58 000 000
0349	réseau mutualisé de télécommunication	8 000 000		8 000 000
0275	Corbas - plate-forme agroalimentaire			
0519	Corbas - ZAC pôle agroalimentaire	62 700 000	31 100 000	31 600 000
0467	Lyon 8° - école d'infirmières Rockefeller	3 433 000		3 433 000
0468	Ecole d'enseignement professionnel du Rhône (voir AP05 RVI Feuillat)			
0520	OMS	2 850 000		2 850 000
total grands équipements d'agglomération		293 983 000	161 100 000	132 883 000

Déplacements urbains

Numéro d'opération	Libellé	2001		
		Dépenses en investissement	Recettes en investissement	Charge nette
	total TNP	68 880 000	43 800 000	25 080 000
0186	tronçon nord assistance à maîtrise d'ouvrage	1 600 000		1 600 000
0188	tronçon nord déviation réseaux	700 000	800 000	- 100 000

0189	tronçon nord déviation échangeurs	25 880 000	20 600 000	5 280 000
0190	tronçon nord mesures d'accompagnement	1 500 000	13 700 000	- 12 200 000
0191	tronçon nord aménagement du Rhône	15 000 000	8 700 000	6 300 000
0443	tronçon nord adaptation de l'ouvrage	17 000 000		17 000 000
0541	TNP adaptation et amélioration échangeurs	7 200 000		7 200 000
	total voirie individualisée	184 750 000	15 750 000	169 000 000
0297	Albigny sur Saône - centre bourg	1 000 000		1 000 000
0469	Bron - rue Pierre Brossolette	2 800 000		2 800 000
0407	Cailloux sur Fontaines - chemin du Four	1 200 000		1 200 000
0010	Caluire et Cuire - boulevard urbain - Bellevue Démonchy	1 000 000		1 000 000
0547	Couzon au Mont d'Or VN - place de la Liberté	1 500 000		1 500 000
0378	Craponne - élargissement de la voie romaine	4 000 000		4 000 000
0388	Décines Charpieu - rue Raspail	7 500 000		7 500 000
0381	Ecully - liaison RD 73 A 6 Pontet et Crases	500 000		500 000
0387	Feyzin - rue du 11 Novembre	2 200 000		2 200 000
0510	Fontaines sur Saône - rue du Stade	3 000 000		3 000 000
0303	Irigny - chemin des Hauts de Selette	3 000 000		3 000 000
0241	La Tour de Salvagny - routes de Lyon et de Paris	200 000		200 000
0523	La Tour de Salvagny - rue de Fontbonne	200 000		200 000
0419	Lyon - 1/4 rénovation tunnel sous la Croix- Rousse	1 000 000		1 000 000
0301	Lyon 2° - axe Ménéstrier	200 000		200 000
0014	Lyon 3° - rue de la Villette élargie	1 500 000		1 500 000
0015	Lyon 3° - rue du Vinatier	1 400 000		1 400 000
0298	Lyon 3° - Villeurbanne - route de Genas	8 400 000		8 400 000
0475	Lyon 3° - rue Sisley	1 600 000		1 600 000
0524	Lyon 3° - rue Etienne Richerand	500 000		500 000
0013	Lyon 5° - rénovation tunnel sous Fourvière	60 000 000	15 000 000	45 000 000
0413	Lyon 5° - rue des Farges	2 400 000		2 400 000
0295	Lyon 8° - route de Vienne - place Belleville	6 000 000		6 000 000
0193	Meyzieu - voie nouvelle V 15	3 200 000		3 200 000
0513	Mions - rue du 23 août 44	200 000		200 000
0455	Neuville sur Saône - quai Barbès	850 000		850 000
0525	Oullins - quartier du Merlo	2 000 000		2 000 000
0495	Pierre Bénite - quartier du plateau	3 000 000		3 000 000
0406	Rochetaillée sur Saône - VN Bas de la Nation	3 300 000		3 300 000
0526	Rochetaillée sur Saône - VN Bouchard-train bleu	150 000		150 000
0548	Sathonay Camp - avenue Paul Delorme	1 300 000		1 300 000
0459	Saint Didier au Mont d'Or - rue Victor Hugo	1 500 000		1 500 000
0386	Saint Fons - voie nouvelle V 14	800 000		800 000
0027	Saint Genis Laval - boulevard urbain ouest	13 000 000	750 000	12 250 000
0028	Saint Priest - boulevard urbain est	3 500 000		3 500 000
0527	Saint Priest - Grande Rue	2 200 000		2 200 000
0491	Sainte Foy lès Lyon - boulevard de l'Europe	4 000 000		4 000 000
0299	Sainte Foy lès Lyon - chemin Croix-Berthet	1 000 000		1 000 000
0490	Sainte Foy lès Lyon - rues Deshay-Ricard	4 000 000		4 000 000
0383	Sainte Foy lès Lyon - rue Chatelain	500 000		500 000
0029	Tassin la Demi Lune - rue Professeur Deperret	2 500 000		2 500 000

0395	Vaulx en Velin - rue du 8 mai 1945	2 600 000		2 600 000
0528	Vaulx en Velin - PIG Boissié	2 200 000		2 200 000
0238	Vénissieux - voie nouvelle V 19	1 200 000		1 200 000
0529	Vernaison - route des Condamines	150 000		150 000
0032	Villeurbanne - rue Marc Sangnier	1 500 000		1 500 000
0239	Villeurbanne - avenue Roger Salengro	5 500 000		5 500 000
0414	Villeurbanne - boulevard Laurent Bonnevey-Poincaré	10 000 000		10 000 000
0463	Villeurbanne - boulevard Stalingrad	3 500 000		3 500 000
	actions de proximité	135 020 000	1 000 000	134 020 000
0043	aménagement de sécurité aux abords des groupes scolaires	2 000 000		2 000 000
0313	aménagement pour personnes à mobilité réduite	3 000 000		3 000 000
0040	aménagements cyclables	10 000 000		10 000 000
0540	aménagement zone 30	1 500 000		1 500 000
0038	classement de voies privées	2 000 000		2 000 000
0192	parcs de stationnement	2 750 000	0	2 750 000
0433	plan de déplacements urbains piétons	1 800 000		1 800 000
0039	plantations d'arbres d'alignement	5 500 000		5 500 000
0497	voirie de proximité	79 470 000	1 000 000	78 470 000
0498	grosses réparations	4 000 000		4 000 000
0499	acquisitions foncières	10 000 000		10 000 000
0376	fonds d'initiative communale	9 000 000		9 000 000
0346	démolitions voirie	4 000 000		4 000 000
	transports en commun	151 434 000	62 780 000	88 654 000
0277	accessibilité aux gares	3 420 000	1 833 000	1 587 000
0035	réseau intermédiaire	17 200 000	7 000 000	10 200 000
0044	aménagement de voiries pour le SYTRAL	14 000 000	12 150 000	1 850 000
0283	tramway espaces publics	51 500 000	2 420 000	49 080 000
0371	tramway espace Vivier Merle	65 314 000	39 377 000	25 937 000
	gestion du trafic	33 700 000	0	33 700 000
0036	aménagement de stations de taxis	700 000		700 000
0178	bornes mobiles	1 000 000		1 000 000
0041	plan de jalonnement	2 000 000		2 000 000
0037	signalisation lumineuse et matériels	30 000 000		30 000 000
total déplacements urbains		573 784 000	123 330 000	450 454 000

Habitat et politique de la ville

Numéro d'opération	Libellé	2001		
		Dépense en investissement	Recettes en investissement	Charge nette
0046	développement social urbain Bron - DSU Parilly	133 619 620 1 904 119	71 694 496 3 491 000	61 925 124 - 1 586 881

0047	Bron - DSU Terraillon	2 800 000	2 000 000	800 000
0049	Fontaines sur Saône - DSU	250 000		250 000
0267	Lyon 8° - DSU Langlet Santy	1 350 000	200 000	1 150 000
0472	Lyon 8° - place du 8 mai 1945	33 000 000	6 000 000	27 000 000
0050	Lyon 8° - DSU quartier Mermoz	1 600 000	1 700 000	- 100 000
0052	Lyon 9° - DSU quartier la Duchère	550 000		550 000
0053	Meyzieu - DSU les Plantées	250 000		250 000
0054	Oullins - développement social urbain	2 400 000	1 860 000	540 000
0055	Pierre Bénite - DSU quartier Haute Roche	100 000		100 000
0056	Rillieux La Pape - DSU ville nouvelle	29 439 725	18 196 963	11 242 762
0057	Saint Fons - DSU quartier de l'Arsenal	3 100 000	1 200 000	1 900 000
0269	Saint Genis Laval - DSU le Champlong	8 455 776	5 978 533	2 477 243
0270	Saint Priest - DSU Alpes Bellevue	960 000		960 000
0059	Saint Priest - DSU quartier Bel air	3 500 000		3 500 000
0060	Vaulx en velin - DSU	30 985 740	20 906 000	10 079 740
0061	Vénissieux - DSU	10 732 260	9 662 000	1 070 260
0063	Villeurbanne - DSU Bel Air les Brosses	200 000		200 000
0272	Villeurbanne - DSU Saint Jean	1 300 000	500 000	800 000
0274	DSU quartiers de catégories n° 2	442 000		442 000
0452	gestion de proximité dans les DSU	300 000		300 000
	habitat	900 000	0 000	900 000
0451	aire d'accueil des gens du voyage	900 000		900 000
total habitat et politique de la ville		134 519 620	71 694 496	62 825 124

Urbanisme

Numéro d'opération	Libellé	2001		
		Dépenses en investissement	Recettes en investissement	Charge nette
	total PAE	21 152 000	2 595 000	18 557 000
0065	Craponne - PAE place centrale	3 330 000	1 665 000	1 665 000
0066	Fontaines sur Martin - PAE vallon des Vosges	3 500 000		3 500 000
0067	Lyon 3° - PAE Sisley Villon	600 000	200 000	400 000
0068	Lyon 3° - PAE Villette Paul Bert	2 922 000	700 000	2 222 000
0069	Sainte Foy lès Lyon - PAE vallon des Prés	10 000 000	30 000	9 970 000
0159	Villeurbanne - PAE Maisons Neuves	800 000		800 000
	total ZAC travaux	64 098 440	15 931 720	48 166 720
0073	travaux primaires - ZAC conventionnées	11 390 000		11 390 000
0160	Dardilly - ZAC "des Noyeraies"	2 560 000		2 560 000
0332	Irigny -Pierre Bénite - ZAC "d'Yvours"	1 000 000		1 000 000
0074	La Mulatière - ZAC "Stéphane Déchant"	1 200 000		1 200 000
0084	Lyon 6° - ZAC "Thiers"	175 000		175 000
0418	Mions - ZAC "Pesselière"	13 937 440	5 963 720	7 973 720
0420	Oullins - ZAC "de la Saulaie" sud A7	13 000 000		13 000 000

0531	Tassin la Demi Lune - ZAC "du Centre"	900 000		900 000
0087	Villeurbanne - ZAC "du Tonkin 3"	4 772 000	2 386 000	2 386 000
0088	Villeurbanne - ZAC "Charpennes Wilson"	15 164 000	7 582 000	7 582 000
	total centralité & urbanisme commercial	102 760 000	10 414 000	92 346 000
0509	Collonges au Mont d'Or - Trève Paque	600 000	0 000	600 000
0503	La Mulatière - aquarium	1 900 000		1 900 000
0286	Lyon 1er - montée de la Grande côte	12 100 000		12 100 000
0008	Lyon 1er - secteur pentes de la Croix-Rousse	750 000		750 000
0341	Lyon 1er - déplacements urbains - pentes de la Croix-Rousse	7 250 000		7 250 000
0195	Lyon 3° - Moncey Paul Bert ouest	29 240 000	5 000 000	24 240 000
0205	Lyon 5° - Vieux Lyon	1 300 000		1 300 000
0202	schéma directeur urbanisme commercial	25 846 000	5 414 000	20 432 000
0363	Tassin la Demi Lune - schéma directeur urbanisme commercial	2 014 000		2 014 000
0203	revitalisation des centres	19 390 000		19 390 000
0311	entrées de villes	2 370 000		2 370 000
	avants-projets d'urbanisme	25 900 000	1 000 000	24 900 000
0482	Lyon 3° - recomposition îlot RVI - Feuillat	18 000 000		18 000 000
0545	Saint Priest - cité Berliet	750 000	1 000 000	- 250 000
0488	Sathonay Camp - aménagement des terrains militaires	7 150 000		7 150 000
	total AP urbanisme	213 910 440	29 940 720	183 969 720

Espaces publics

Numéro d'opération	Libellé	2001		
		Dépenses en investissement	Recettes en investissement	Charge nette
0223	Ecully - place de la Libération	2 800 000	1 875 000	925 000
0511	Ecully - place Charles de Gaulle	400 000	550 000	- 150 000
0323	Lyon 2° - place Bellecour	3 000 000	1 438 000	1 562 000
0391	Lyon 2° - place Gailleton	3 000 000		3 000 000
0148	Lyon 5° - parc des Hauteurs	500 000		500 000
0156	Vénissieux - places Sublet et Barbusse	3 638 000	5 130 000	- 1 492 000
0072	aménagements fluviaux	3 600 000	563 000	3 037 000
	total AP espaces publics	16 938 000	9 556 000	7 382 000

Investissement foncier

Numéro d'opération	Libellé	2001		
		Dépenses en investissement	Recettes en investissement	Charge nette
	réserves foncières	20 200 000	0	20 200 000
0095	réserves foncières pour le logement social	5 000 000		5 000 000
0096	réserves foncières (hors logement social)	15 200 000		15 200 000
	autres investissements fonciers	25 000 000	30 395 800	- 5 395 800
0092	acquisitions foncières en annuités		5 395 800	- 5 395 800
0097	acquisitions foncières pour tiers	25 000 000	25 000 000	0
	total AP investissement foncier	45 200 000	30 395 800	14 804 200

Ecologie

Numéro d'opération	Libellé	2001		
		Dépenses en investissement	Recettes en investissement	Charge nette
	propreté	29 101 000	7 047 000	22 054 000
0098	bouches de lavage	1 000 000		1 000 000
0099	centres recyclage et stockage de déchets urbains	3 500 000	1 780 000	1 720 000
0100	collecte sélective	17 101 000	5 267 000	11 834 000
0101	usine d'incinération Lyon-sud	7 500 000		7 500 000
	écologie	26 132 000	2 900 000	23 232 000
0102	écologie urbaine	1 000 000		1 000 000
0496	eaux pluviales : travaux et participations	20 332 000	1 500 000	18 832 000
0105	réseau hydraulique	2 900 000		2 900 000
0518	ruissellements agricoles et inondations	1 900 000	1 400 000	500 000
	total AP Ecologie Urbaine	55 233 000	9 947 000	45 286 000

Maintenance et renouvellement

Numéro d'opération	Libellé	2001		
		Dépenses en investissement	Recettes en investissement	Charge nette
0106	bâtiments Lyon 2° - centre d'échanges de Lyon-Perrache	36 585 000 1 300 000	3 219 000	33 366 000 1 300 000

0250	Lyon 2° - désamiantage trémies routières CELP	1 000 000		1 000 000
0107	Lyon 3° - hôtel de communauté	4 300 000		4 300 000
0546	Lyon 3° - accueil hall hôtel communauté	500 000		500 000
0231	Lyon 3° - immeuble 203, rue Garibaldi	100 000		100 000
0404	Lyon 3° - immeuble Le Clip	200 000		200 000
0405	Lyon 3° - immeuble M + M	200 000		200 000
0108	divers bâtiments et dépôts d'usage public	15 513 000	0	15 513 000
0110	cimetières communautaires (y compris TVA récupérable)	11 432 000	3 219 000	8 213 000
0111	domaine privé	2 000 000		2 000 000
0109	bâtiments scolaires (Elie Vignal)	40 000		40 000
	informatique et budgets externes	29 120 000	000	29 120 000
0112	moyens informatiques	22 840 000		22 840 000
0324	ouverture système information communautaire	2 480 000		2 480 000
0326	DDU développement informatique	1 300 000		1 300 000
0327	projet 5 S système de saisie sols et sous-sols	2 000 000		2 000 000
0533	mise en réseau subdivision voirie	500 000		500 000
	ouvrages d'art	14 000 000	000	14 000 000
0113	ouvrages d'art	4 000 000		4 000 000
0421	transfert postes de tunnels/bornes mobiles	10 000 000		10 000 000
	meubles et matériels	8 690 000	000	8 690 000
0114	meubles et matériels	8 690 000	0	8 690 000
	véhicules	21 110 000	000	21 110 000
0115	véhicules	21 110 000	0	21 110 000
total AP maintenance et renouvellement		109 505 000	3 219 000	106 286 000
0336	opération hors PPI Limonest hôtel de ville	65 000	1 794 000	- 1 729 000
	mouvements financiers	1 157 114 464	2 383 325 508	- 1 226 211 044
	programme emprunt à long terme	428 335 479	920 000 000	
	emprunt à court terme	230 000 000	230 000 000	
	FCTVA	25 000 000	220 000 000	
	TLE	11 000 000	60 000 000	
	produit des amendes de police		50 000 000	
	dépôts et cautionnements versés	150 000	150 000	
	dotations aux amortissements		445 693 071	
	charges à étaler	295 628 000		
	provision pour garanties d'emprunts		5 465 204	
	participation SEM	10 000	2 000	
	intérêts courus non échus	115 908 010	118 288 276	
	créances sur particuliers		96 735	
	virement de la section de fonctionnement		285 000 000	
	acquisitions à titre gratuit	15 000 000	15 000 000	
	régularisation comptable échanges fonciers 2000	8 630 222	8 630 222	
	dépenses imprévues	27 452 753		
	cessions foncières		25 000 000	

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 2 décembre 1996 et 22 décembre 1980 ;

Vu l'article premier de l'arrêté ministériel en date du 21 octobre 1990 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2001 du budget principal arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 7 718 152 650 F.

2° - Confirme :

a) - conformément à la délibération du 2 décembre 1996, que le budget principal de 2001 est voté en M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des charges de personnel et des atténuations des charges qui sont des chapitres globalisés. Les crédits par opérations sont approuvés dans le cadre budgétaire tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,

b) - la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou en sont temporairement exonérés,

c) - pendant l'année 2001, les dispositions que l'Etat sera amené à prendre en vue d'aménager les traitements de la fonction publique seront étendues de droit aux agents de la communauté urbaine de Lyon.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre section, à l'exception des subventions, dont l'individualisation ressort dans l'état annexé au budget.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2001 :

- d'un produit de 2 355 800 000 F au titre de la fiscalité directe locale, sous réserve de la fixation des taux par délibération séparée après que les bases soient notifiées,

- d'un produit de 467 100 000 F au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de Communauté seront fixées par référence aux indices de traitement, les modifications qui surviendraient dans ces indices de traitement seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Reconduit, pendant l'année 2001, pour les agents non titulaires de la Communauté urbaine, l'application totale des dispositions de l'article premier de l'arrêté ministériel en date du 21 octobre 1990 décidée par le conseil de Communauté, le 22 décembre 1980.

6° - Attribue les diverses subventions à des tiers, telles qu'elles apparaissent dans l'état annexé au budget.

7° - Autorise monsieur le président à solliciter, auprès des établissements prêteurs, la totalité des emprunts à réaliser, en francs ou en euros, pour assurer en 2001, la trésorerie et les moyens de paiement du présent budget et des budgets annexes.

8° - Modifie la programmation pluriannuelle 2001-2003 comme suit :

Libellé	Crédit de paiement 2001
voirie individualisée	
Couzon au Mont d'Or : voirie place de la Liberté	1 500 000
Craponne : élargissement voie romaine	4 000 000
Sathonay : avenue Paul Delorme	1 300 000
Vaulx en Velin : rue du 8 mai 1945	2 600 000
transports en commun	
réseau intermédiaire	10 200 000
développement social urbain	
Bron DSU - Parilly	- 1 586 881
Lyon 9° - DSU la Duchère	550 000
Rillieux la Pape - DSU ville nouvelle	11 242 762
Saint Fons - DSU quartier de l'Arsenal	1 900 000
Saint Genis Laval - le Champlong	2 477 243
Vaulx en Velin - DSU	10 079 740
Vénissieux - DSU	1 070 260
Villeurbanne - DSU Bel Air - les Brosses	200 000
Villeurbanne - DSU Saint Jean	800 000
DSU quartiers catégorie n° 2	442 000
gestion de proximité dans les DSU	300 000
maintenance - Bâtiments	
Lyon 2° - désamiantage trémis du CELP	1 000 000
maintenance - ouvrages d'art	
ouvrages d'art	4 000 000

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,